



Conseil économique et social

Distr.: générale
28 août 2017

Original: anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-quinzième session

Varsovie (Pologne), 9-13 octobre 2017

Point 4d de l'ordre du jour provisoire

Questions intéressant la CEF

Activités menées dans le domaine de la restauration des forêts et des paysages dans le contexte du changement climatique, dans la région

Trente-neuvième session

Varsovie (Pologne), 9-13 octobre 2017

Activités menées dans le domaine de la restauration des forêts et des paysages dans le contexte du changement climatique, dans la région

Note du Secrétariat

Résumé

La déforestation et la dégradation des terres sont des causes majeures de la perte de biodiversité et réduisent sensiblement la productivité des actifs naturels sur lesquels repose le bien-être de l'humanité. En réponse à ces défis, la FAO a lancé le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages (le Mécanisme) à la vingt-deuxième session du Comité des forêts, en 2014, en vue d'aider les pays à tenir leurs engagements concernant le Défi de Bonn, les objectifs d'Aichi et les objectifs connexes, en catalysant les travaux de l'Organisation en collaboration étroite avec les principaux partenaires dans le contexte du Partenariat mondial sur la restauration des forêts et des paysages. Le présent document fournit des informations de fonds sur les projets de la FAO dans la région et en particulier sur la mise en œuvre du Mécanisme au niveau national, régional et mondial.

1. Informations générales sur la restauration des forêts et des paysages

1. La déforestation et la dégradation des terres sont des causes majeures de la perte de biodiversité et réduisent sensiblement la productivité des actifs naturels sur lesquels repose le bien-être de l'humanité. Les services écosystémiques, notamment la fourniture d'eau fraîche, de nourriture, de combustibles et de fibres, la biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau, et la régulation du climat subissent l'influence néfaste de ces processus qui ont d'importantes conséquences économiques dans le monde.

2. Si elles bénéficient des bons outils et des bonnes mesures incitatives, la plupart des terres déboisées et dégradées peuvent être restaurées. Leur intégrité écologique peut être rétablie et le bien-être des populations amélioré en adoptant une gestion plus efficace des forêts, des terres boisées, des arbres et des autres plantes ligneuses au niveau du paysage. Le Partenariat mondial sur la restauration des forêts et des paysages a recensé plus de 2 milliards d'hectares de paysages déboisés et dégradés dans le monde (soit une superficie supérieure à celle de l'Amérique du Sud) sur lesquels il est possible de mener des activités de restauration.

3 On constate une prise de conscience croissante de l'importance de la restauration des forêts et des paysages:

- La restauration des paysages et le reboisement constituent des priorités pour 140 pays dans leurs Contributions déterminées au niveau national, leurs Stratégies nationales pour la biodiversité et leurs Plans d'action nationaux dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD). Par ailleurs, 99 de ces pays ont signé l'engagement de l'UNCCD pour la neutralité en termes de dégradation des terres (NDT). La restauration des terres et la réduction de la déforestation sont essentielles pour la protection de la biodiversité, comme le rappellent les Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) de plus de 100 pays.
- Les objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique (CDB) appellent à la restauration de 15 pour cent des écosystèmes dégradés dans le monde d'ici à 2020.
- La restauration par le boisement et le reboisement fait partie depuis des années du Mécanisme de développement propre (MDP) de la CCNUCC et joue un rôle majeur dans les efforts de REDD+.
- La restauration des terres dégradées est le concept fondamental de la neutralité en termes de dégradation des terres.
- L'objectif de développement durable 15 appelle à «Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable».
- Le Défi de Bonn est une initiative planétaire visant à restaurer 150 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées d'ici à 2020 et 350 millions d'hectares d'ici à 2030.

4 En réponse aux recommandations formulées par le COFO à sa vingt et unième session, la FAO a lancé le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages afin d'aider les pays à respecter leurs engagements en la matière.

2. Le rôle du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages

5 Pendant les cinq ans de son application (2015-2020), le Mécanisme doit principalement:

- a) Faciliter dans certains pays la mise en place d'un processus multipartite pour définir les besoins et les opportunités en matière de restauration, en vue de mettre en place, le cas échéant, un plan national de restauration des forêts et des paysages comprenant:

- les zones à restaurer;
- les rôles et les responsabilités potentiels de tous les acteurs;
- les besoins en matière de renforcement des capacités, les ressources financières et l'appui technique requis, et des indications sur les modalités à adopter pour mobiliser cet appui.

b) Mettre au point, rassembler et diffuser des outils et des pratiques optimales pour la restauration des forêts et des paysages, en tenant compte des efforts en cours dans des domaines connexes (par exemple en matière de planification de l'utilisation des terres, de participation, de ressources génétiques, de biodiversité, de protection contre les ravageurs et les maladies, de gestion des incendies, de conservation de l'eau et des sols, de valorisation du paysage, etc.).

c) Soutenir la mise en place de projets pilotes et jouer un rôle de médiateur pour promouvoir de nouveaux projets et programmes de grande envergure auprès de donateurs nationaux, bilatéraux et multilatéraux et du secteur privé.

d) Promouvoir un contrôle adéquat de la qualité des initiatives bien établies de restauration des forêts et du paysage pour garantir le respect des directives, règles et normes convenues.

6. Le Mécanisme est aussi actif au niveau mondial en élaborant des directives et des normes relatives à la définition de données de référence ainsi qu'au suivi, à la mesure, à la communication et à la vérification des initiatives de restauration efficaces, et en assurant une fonction de renseignement financier.

7. Le Mécanisme est actuellement financé via des contributions volontaires émanant de la République de Corée et de Suède, et un nouveau soutien financier (Allemagne et FEM) sera bientôt disponible.

3. Importance de la restauration des forêts et des paysages pour l'Europe et l'Asie centrale

8. Même s'il ne s'agit pas d'un problème majeur à l'échelle européenne, certaines régions connaissent une dégradation de leurs forêts et de leurs terres. En Europe du Sud et du Sud-Est, en particulier dans des paysages boisés comme les suberaies, on observe une importante dégradation due à l'évolution des pratiques de gestion, et des actions pilotes de restauration ont été menées pour engager les communautés et les propriétaires fonciers dans des pratiques durables, en cohérence avec les utilisations en cours des forêts. D'importants programmes de reboisement en faveur de la conservation des sols et de l'eau (en particulier en Turquie), ainsi que des travaux de restauration post-incendie (en Espagne), ont été mis en œuvre pour lutter contre la dégradation des forêts. À l'échelle du bassin méditerranéen (qui comprend l'Europe du Sud et du Sud-Est, l'Afrique du Nord et le Proche-Orient), et sur la base des données de l'Évaluation mondiale des zones arides, on estime qu'environ 80 millions d'hectares de paysages boisés sont plus ou moins dégradés.

9. Les diverses caractéristiques des pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale en matière de conditions climatiques, sociales et économiques influencent fortement les ressources en terres boisées. En Europe de l'Est et du Sud-Est, l'écotone est une zone densément peuplée et importante sur le plan agricole, qui subit l'influence de l'homme depuis des millénaires. L'exploitation forestière non durable, le pâturage, les feux, l'exploitation minière et le développement urbain ont, à des degrés divers, impacté l'intégrité des écosystèmes forestiers. De plus, les incidences du changement climatique, comme la plus grande fréquence attendue des sécheresses et la baisse du niveau des nappes phréatiques, et les changements dans la composition et la distribution des espèces, menacent encore davantage la stabilité des

écosystèmes forestiers de la région. La dégradation des terres et la désertification, exacerbées par le changement climatique sont des problèmes sérieux, qui sont principalement causés par des pratiques agricoles inadaptées (par exemple la dépendance à la production de coton en Asie centrale qui entraîne des pratiques d'irrigation inappropriées).

10. La plupart des problèmes énumérés ci-dessus sont dus à un manque de ressources et de capacités au niveau des personnes, des institutions et de la société (cadres et politiques, coopération entre et au sein des secteurs, etc.). C'est pourquoi la FAO met en place des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation sur la dégradation des forêts et des paysages dans la région, et particulièrement dans les pays d'Asie centrale, du Caucase et des Balkans.

4. Activités du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages dans la région Europe et Asie centrale

11. Le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale (REU) et le Bureau sous-régional pour l'Asie centrale (SEC) mettent en œuvre plusieurs projets nationaux et régionaux de restauration des forêts et des paysages dans la région en utilisant des approches basées sur les paysages (en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Kirghizistan, au Kazakhstan, au Tadjikistan, en Turquie, au Turkménistan, en Ukraine et en Ouzbékistan). Ces projets sont financés par différentes sources, notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme de coopération technique (PCT), l'Initiative internationale pour le climat (IKI) et le Fonds vert pour le climat (GCF). Une présentation détaillée de ces projets sera fournie au point 4a de l'ordre du jour. Outre les mécanismes de financement établis, le programme de partenariat FAO/Turquie sur les forêts a été mis en place pour faciliter la restauration et la conservation des forêts et des paysages.

12. Au cours de la période 2015-2017, le Mécanisme a apporté son soutien au groupe de travail sur la désertification et la restauration des zones arides méditerranéennes du Comité des questions forestières méditerranéennes – *Silva Mediterranea*. L'atelier de 2015 a donné lieu à la publication du document de la FAO sur le thème «*Directives mondiales pour la restauration des forêts et des paysages dégradés dans les terres arides – Renforcer la résilience et créer des moyens d'existence durables*».

13. Le rapport sur l'État des forêts méditerranéennes est conçu pour remédier au manque de données sur les forêts méditerranéennes et fournir une base solide pour la gestion de ces forêts. Le Mécanisme coordonne le chapitre sur la restauration des forêts et des paysages de la nouvelle édition de l'État des forêts méditerranéennes à paraître en 2018.

14. La Semaine forestière méditerranéenne est une manifestation biennale sur les forêts méditerranéennes organisée par le Comité *Silva Mediterranea* et ses partenaires au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes. La cinquième Semaine forestière méditerranéenne a porté sur la restauration des forêts et des paysages, et sur l'adaptation des paysages forestiers méditerranéens au changement climatique. Sa principale réalisation a été l'adoption¹ lors du débat de haut niveau du 24 mars 2017 de l'Engagement d'Agadir pour améliorer la Restauration des forêts et des paysages, la Neutralité en termes de dégradation des terres et les efforts de conservation de la biodiversité dans la région méditerranéenne. Cette initiative régionale méditerranéenne, qui vise à restaurer au moins 8 millions d'hectares d'ici 2030, se concentre sur les quatre composantes principales suivantes: 1) Évaluer les efforts nationaux en cours en matière de restauration des forêts et des paysages; 2) Renforcer la coopération régionale en vue de la restauration des paysages et des forêts et de la neutralité en ce qui concerne la dégradation des terres; 3) Coopérer, entres partenaires intéressés, à

¹ Adopté par l'Algérie, l'Espagne, la France, l'Iran, le Liban, le Maroc, le Portugal, la Tunisie et la Turquie.

l'élaboration d'une stratégie consensuelle et diversifiée pour le financement de l'effort de restauration et le renforcement des capacités nationales; 4) Évaluer les efforts respectifs des pays au moyen d'un système, d'application volontaire, de suivi et de notification des actions de restauration et de neutralité, dans la zone méditerranéenne.

15. Le suivi de l'Engagement d'Agadir sera assuré dans le cadre de la nouvelle présidence espagnole du Comité des questions forestières méditerranéennes – *Silva Mediterranea*, avec l'appui du Mécanisme de restauration des forêts et des paysages.

5. Points à examiner

16. La Commission souhaitera peut-être inviter les pays de la région:

- a) à mettre au point des mécanismes permettant d'assurer une plus grande coopération intersectorielle entre les différents organismes de gestion des terres chargés de la gestion de l'agriculture, des forêts, des pêches et de l'élevage en adoptant une approche paysagère plus intégrée, ou à renforcer ceux qui existent;
- b) à renforcer les activités de restauration des forêts et des paysages à tous les niveaux et à soutenir la mobilisation des ressources adéquates;
- c) à fournir des contributions financières et/ou en nature afin de développer le Mécanisme.

17. Le Comité souhaitera peut-être recommander à la FAO:

- a) de soutenir les efforts des pays déployés dans la région pour planifier et mettre en œuvre des activités de restauration des forêts et des autres terres dégradées, en particulier à travers des activités du Mécanisme, notamment les stratégies et les plans d'action nationaux;
- b) de chercher à intensifier la coopération avec les partenaires régionaux pour favoriser la restauration des terres dégradées, en particulier en participant directement à des initiatives et à des partenariats mondiaux, y compris au Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers, au Réseau international de forêts modèles, et à l'Initiative «Des paysages pour les gens, l'alimentation et la nature», ainsi qu'avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts;
- c) d'entreprendre des activités transversales et interdépartementales à l'appui des approches paysagères;
- d) de rechercher la participation active de partenaires fournisseurs de ressources multilatéraux, bilatéraux et du secteur privé; y compris du FEM, du Fonds vert pour le climat, ainsi que de banques de développement multilatérales et régionales pour permettre à l'Organisation d'accroître son soutien aux États membres en matière d'activités de restauration des forêts et des paysages.